

CATALOGUE 2020

Importance du Stock / Tarifs location

MàJ Février 2020

PROJECTEURS ASSERVIS

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
AYRTON- Ghibli	16	190
AYRTON- Mistral	32	140
ROBE – Robin pointe	24	100
ROBE – Robin 100 Beam Led	16	45
ROBE – Robin 150 Beam Led Zoom 4 60	32	70
ROBE - Spikie	12	80
CLAY PAKY – Lyre wash K15 BEYE	16	120
MARTIN – Mac Aura Wash	24	80
AYRTON - Magic Blaide R	24	60
T10 DMX Sunstrip	32	15
Changeur de couleur PAR 64 WYBRON FORERUNNER – 16 couleurs	12	25
Changeur de couleur 5 kW WYBRON COLORAM – 16 couleurs	16	60
Changeur de couleur MOLE FAY 8 lampes RAINBOW 8 LITE	8	60
Par Led STARWAY NanoKolor 1x15W	12	10
Par Led Oxo Color Zoom 180W 10/53°	16	30
Par Led Oxo Color Beam 150 BFX	48	20
MARTIN - Par Led Rush 2 Zoom	12	30
IPIX BB7 7 x 15 W	6	30
Starway Floodlite Blinder Led 150 W	12	20
Starway Tonekolor 4406HD Dalle de led RVB W	12	40
Starway Stormlite Strobe à led RVB W	12	50
Starway Ariane Barre de led 14 x 30 W	16	60
Par Led 40° CONTEST IR LED FLAT 12x12W	12	10
Projecteur BT Vintage 575 HPL Strip Led RGB	8	60
Barre de leds ROBE CycFX8 TILT 270° 8 x 15 W Zoom 8x67	12	40
Barre de leds Chauvet 1m Epix Strip Tour	20	15
Stroboscope Atomic 3000	24	25
Changeur de couleurs Atomic	16	30
Chauvet EPIX Strip IP 100	20	20
Dalle ELIDY S 25 leds Blanc chaud	36	25
Dalle ELIDY BIG 225 leds Blanc chaud	16	200
Strip ELIDY 15 leds Blanc chaud	16	15
Strip ELIDY 5 leds Blanc chaud	12	10
DIMOBX Dalle Led RGB	20	20
Straway Strobelite 4000	6	40
AYRTON VersaPix	12	40

PROJECTEURS TRADITIONNELS

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
Par 64	80	4
Par 64 RAY light	8	4
Par 56	90	3
Par 38	24	5
Par 30	30	2
Par 20	12	2
Par 16	12	2
Halogène 500 W	12	2
PC 1 kW Juliat 306 hpc	12	5
PC 1 kW Juliat 310 hpc	12	7
PC 2 kW Robert Juliat 329 hpc	16	10
Fresnel 2kW Robert Juliat 329 hf	8	12
Fresnel 5 kW	8	30
Découpe 613 SX – 1 kW	4	18
Découpe 614 S – 1 kW	6	12
Découpe 614 SX – 1 kW	4	15
Découpe 713 SX – 2 kW	4	25
Découpe 714 S – 2 kW	8	20
Découpe 714 SX – 2kW	8	25
Porte Gobo	12	2
Iris	12	5
FL 1300	24	10
MOLE FAY 4 Lampes	12	20
MOLE FAY 8 Lampes	8	30
Versatile	12	15
Studio DUE CS2 ACL motorisée	10	40
ACL PAR 64 (jeu complet de 8 projecteurs)	12	40
ACL PAR 36 (jeu complet de 8 projecteurs)	12	40
Barre 6 PAR 64 – 1000 W	2	30
Barre 4 PAR 64 – 1000 W	4	20
Fluo graduable	18	15
Black Gun 400 W	6	20
Horyziode 1 kW	20	7
SVOBODA 5 kW	8	90
SVOBODA 2,5 kW	10	45
Projecteur Vintage Admiral 38	8	10
Projecteur Vintage Admiral 53	8	15

CONSOLES

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
MA Light commander 12/2	1	40
MA Light commander 24/48	1	60
MA Light commander 48/96	1	90
Jands ESP2 24x48	1	60
MA Grand MA 3 Wing on PC	1	150
MA Grand MA 2 Light	4	320
MA Grand MA 3 Light	1	380
CHAMSYS MAGIC Q 80	2	180
CHAMSYS MAGIC Q 500	1	300
CHAMSYS MAGIC Q 70	2	140
CHAMSYS Extra Wing	2	80

BLOC DE PUISSANCES & ARMOIRES ELECTRIQUES

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
Block 6 x 3 Kw	6	30
Block 6 x 3 Kw Fluo	2	40
Bloc 12 x 3 Kw	2	40
Bloc 24 x 3 Kw	3	80
Bloc 24 x 2 Kw	1	70
Bloc 48 x 2 Kw	1	140
Bloc 3 x 5 Kw	1	30
Bloc 6 x 5 Kw	1	45
Armoire électrique 32 A	8	30
Armoire électrique 63 A	3	60
Armoire électrique 125 A	3	120
Armoire électrique 250 A	1	220

ACCESSOIRES

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
Splitter DMX 4 sorties	4	10
Splitter DMX 6 sorties	16	15
Node ELC 8 Univers	2	50
Switch ELC 1 GB	2	50
Boule à facettes diam 20 (avec moteur)	4	5
Boule à facettes diam 30 (avec moteur)	4	10
Boule à facettes diam 40 noire (avec moteur)	2	15
Boule à facettes diam 40 (avec moteur)	2	15
Boule à facettes diam 50 (avec moteur)	2	20
Boule à facettes diam 100 (avec moteur)	1	80
½ Boule à facettes diam 30 (avec moteur)	4	7.5
½ Boule à facettes diam 50 (avec moteur)	4	10

MACHINES A FUMEE

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
Machine à fumée Martin Magnum 800	1	30
Machine à fumée Martin ZR 33	3	60
Machine à brouillard Martin ZR 24	1	50
Machine à brouillard Martin ZR 12	1	40
MDG Max 3000	4	140
MDG Atmosphère	1	140
MDG Atme	2	150
Machine à brouillard LOOK UNIQUE 2	3	60
Machine à brouillard Fazetec	1	30
Machine à fumée Geysier	6	50

Machines livrées avec 1 plein

STRUCTURE & LEVAGE

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
Structure stacco 300 tri (au mètre)	36 m	5
Structure prolyte H30V noire (au mètre)	96 m	6
Structure ASD 400 carré (au mètre)	32 m	8
Structure stacco 500 tri (au mètre)	12 m	12
Angle 2D pour stacco 300 tri	4	10
Angle 3D pour stacco 300 tri	4	10
Angle 2D 90° H30V noire	4	15
Angle 3D 90° en T H30V noire	4	15
Angle 3D 90° H30V noire	4	15
Angle 4D à plat 90° H30V noire	4	15
Angle 2D 400 carré	4	15
Pied de levage st24 300 kg 7m	4	65
Pied MANFROTO WINDUP 087	8	15
Pied de levage WORK 290 (295 kg à 6 m)	2	40
Pied de levage ASD ALT 550 (250 kg à 5,5 m)	2	40
Pied projecteur 2 m	12	7
Embase lourde ronde 80 cm	12	20
Cercle diamètre 1,5 m	3	10
Cerce tube diamètre 3 m	2	20
Moteur Verlinde SM5 500 Kg	4	40
Télécommande 4 Moteurs	1	40

SCENE

DESIGNATION	Quantité	Prix HT (€)
Protente noire 3 x 3 m	4	80
Crash barrière acier	18 m	35 (le m)
Rolling riser pour praticable 2 x 1 m	6	20
Praticable	30	15

CONDITIONS GENERALES LIGHT

JOUR	COEFF.
1	1
2	1,5
3	2
4	2.2
5	2.5
6	2.7
7	3
8	3.3
9	3.6
10	3.9
11	4.1
12	4.3
13	4.5
14	4.7
15	4.9
16	5.1
17	5.3
18	5.5
19	5.7
20	5.9
21	6.1
22	6.3
23	6.5
24	6.7
25	6.9
26	7.1
27	7.3
28	7.5
29	7.7
30	7.9

1- Réservation

Pour être considérée comme ferme, une réservation doit être assortie (sauf accord préalable spécifique) du versement d'un acompte ou du règlement de la location. Respecter un délai préalable de 48 heures. Après accord préalable, Pan-Tilt Lighting se réserve le droit dans le cas d'une réservation ferme, de modifier le détail du matériel loué, pour des raisons impérieuses, au bénéfice d'une prestation de service.

2- Retrait du matériel

Une caution égale à 50 fois la valeur de la location doit être déposée en garantie à l'enlèvement du matériel. Cette caution peut être librement fixée par Pan-Tilt Lighting, jusqu'à concurrence de la valeur du matériel loué.

Cette caution est versée sous la forme d'un chèque bancaire non remis en banque (montant minimum de 150 €). Celle-ci pourra être encaissée par Pan-Tilt Lighting dans le cas de non respect des conditions générales de location.

A l'enlèvement il est procédé à l'identification du locataire. Ce dernier doit produire une pièce d'identité en cours de validité, un justificatif de domicile (loyer, EDF...).

Les conditions de règlement prévues par le contrat devront être respectées, même en cours de contrat (dans le cas d'une location longue durée) sous peine de rupture de contrat et d'une reprise immédiate des matériels aux frais du locataire. Sauf accords préalables figurant notamment sur le contrat, le règlement intégral de la location, doit être payé au plus tard au retrait du matériel.

3- Responsabilité du locataire

Le locataire, durant la location, est juridiquement responsable du matériel confié, comme si il en était propriétaire.

Il est tenu par conséquent, d'en prendre soin et de se prémunir notamment contre les risques de vol (voir chapitre ci-après).

Il sera automatiquement tenu pour responsable de tous dommages constatés lors de la restitution. Sa responsabilité sera également recherchée en cas de disparition du matériel. Il pourra être poursuivi pour vol ou abus de confiance, jusqu'à la preuve irréfutable juridique de sa non responsabilité dans le cadre des présentes conditions générales.

Toute détérioration constatée dans un délai de 48 heures après la restitution sera imputable au locataire.

La Sarl Pan-Tilt Lighting pourra établir une facturation payable immédiatement sur la base, soit de la valeur de la réparation effectuée (si les dommages sont réparables), soit de la valeur totale (état neuf ou valeur de remplacement) du bien loué.

Dans tous les cas la caution pourra être encaissée et servir de valeur à valoir sur le montant de ces facturations ou du règlement d'un éventuel solde de location. Dans le cas d'une différence en faveur du locataire, le remboursement pourra s'effectuer dans un délai de un mois.

4- Restitution

La date de la restitution est fixée sur le contrat de location. Elle devra être obligatoirement respectée sous peine de l'application du chapitre contrainte ci-dessous.

Une prolongation de location est possible mais sur accord préalable. Cette prolongation devra faire l'objet d'un avenant au contrat d'origine.

Tout frais d'acheminement, pour la restitution du matériel, quelles que soient les circonstances, sera à la charge du locataire. Le règlement de la prolongation rentrera dans le cadre des conditions générales du contrat d'origine.

La non-restitution, même temporaire du matériel loué, dans le cadre du contrat passé, pourra être considérée comme un abus de confiance ou un vol.

5- Contraintes

Des poursuites judiciaires pourront être entamées dès constatation d'un vol, d'abus de confiance, de non provision du chèque de règlement ou du chèque de caution si l'encaissement est nécessaire, de vente ou de revente illicite du matériel loué. Dans le cas d'une sous-location, le locataire doit s'assurer que son client s'est engagé à respecter des conditions qu'ils lui permettront de respecter les nôtres.

Toute irrégularité concernant tous les éléments contenus dans les présentes conditions, et tous cas d'espèce générant un quelconque incident relatif aux bonnes conditions de la location entraînera automatiquement l'encaissement intégral de la caution de garantie, des poursuites judiciaires, notamment dans le cas d'une impossibilité d'encaissement de celle-ci.

La signature du contrat, dit « bon de location », engage le locataire à l'application des présentes conditions générales.

6- Conditions particulières

Le locataire est tenu de vérifier avant son départ, qu'il lui a été remis tous les éléments de la location, et notamment les câbles et accessoires.

En aucun cas, l'absence d'un raccord de câblage, par exemple, ne pourra remettre en cause le prix de la location. Certains ensembles sont délicats à exploiter par des non professionnels. Quelles que soient les circonstances ayant conduit le client à une impossibilité d'exploitation du matériel loué, si le système lors de sa restitution fonctionne normalement, ce dernier devra payer le montant prévu de la location du matériel.

Toutes ces conditions d'exercice ayant trait à notre profession, et l'ensemble de nos activités, ne faisant pas l'objet de conditions particulières dans les textes ci-dessus énoncés, sont régis par la législation en vigueur, et la jurisprudence s'y rapportant.

En cas de litige, seul le Tribunal de Commerce est compétent.

Tous les prix contenus dans le présent document, sont soumis à un réajustement sans préavis, en fonction de leur indexation éventuelle sur l'augmentation générale des prix.